



KABINET VAN VICE-EERSTE MINISTER EN
MINISTER VAN SOCIALE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID
FRANK VANDENBROUCKE

A l'attention de la délégation
ULB - UCL - ULg du CIMACS

Copie :
VASO
CPNMH

Bruxelles, le 24 mai 2021

Chers Docteurs,

Je me réjouis que les discussions de hier soir avec Monsieur Jo De Cock et mon chef de Cabinet, Monsieur Jan Bertels, se soient passées dans un climat constructif.

Ils m'ont fait part d'une série de points d'attention par rapport à l'accord conclu mercredi dernier par la Commission paritaire nationale médecins-hôpitaux et m'ont remis le courrier que vous leur avez adressé à ce sujet, qui ont retenu toute mon attention.

Bien des situations que vous et vos confrères avez rapportées les derniers mois dans les médias sont inadmissibles en 2021. C'était donc une de mes priorités en début de législature d'arriver à une convention de formation uniforme pour tous les MACS du pays, améliorant à la fois vos conditions de travail, vos conditions salariales et votre protection sociale. Cette étape a pu être franchie mercredi dernier, grâce à la ténacité de chacune des parties autour de la table.

Le président de la CPNMH m'a demandé d'entériner cette convention et c'est ce que je vais faire car j'estime que cet accord constitue une réelle avancée pour la protection de tous les MACS.

Par la présente, je m'engage à exécuter l'accord intervenu mercredi 19 mai avec toutes les parties, y compris les premiers concernés par cet

accord, à savoir les MACS représentés par le CIMACS et le VASO, en concrétisant différents points (dont la clarification de l'article 7, la transposition de l'accord dans un template de contrat ou encore une clarification des dispositions relatives aux femmes enceintes) d'ici le 30 juin. A cette fin, le groupe de travail de la Commission paritaire va se réunir à bref échéance. En outre, cette semaine, monsieur Jo De Cock prendra l'initiative de récolter auprès des MACS les questions qui persisteraient. Afin d'assurer la bonne compréhension de la convention, un FAQ sera établi.

Par ailleurs, comme l'accord l'indique, les travaux se poursuivront dans une deuxième phase, qui prévoit une poursuite de l'amélioration de votre protection sociale, une révision de la composition de la Commission paritaire nationale en vous y incluant, la création de stimuli financiers pour les disciplines en pénurie ou encore la poursuite de l'amélioration et de l'harmonisation de vos conditions de travail.

C'est la logique même que les MACS, concernés directement, participent à l'élaboration de cette deuxième phase, que j'entamerai directement après la concrétisation de l'accord du 19 mai, en concertation avec les collègues ministres concernés. Vous pourrez donc être associés étroitement à ces travaux.

Dans la volonté de poursuivre ces discussions de manière constructive, je vous prie de recevoir, chers Docteurs, l'expression de ma profonde considération.

Frank Vandembroucke
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique